

Réf: Dossier N° 117475

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « K KAPITAL »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY Angré en face de la station Shell au carrefour du quartier GOBELET., Lot 2891, Ilot 239

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/06/2022, et enregistrés au CEPICI le 15/06/ 2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « K KAPITAL »

Objet : Aménagement, construction, Génie civil, Promotion, Logistique, Conception, Ingénierie, Suivi et évaluation, Représentation commerciale de compagnies internationales, Financement de projets, Conseil et assistance en matière de gestion d'entreprise.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires, connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exécution et le développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrique.

Capital social 9,000,000 F CFA divisé en (900.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 900 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY Angré en face de la station Shell au carrefour du quartier GOBELET., Lot 2891, Ilot 239

Dirigeant(s) : M KOUADIO KONAN RICHARD AUBIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-05458 du 20/06/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°26983/GTCA/RC/2022 du 20/06/2022

